## Outil d'estimation de la DGF 2024 à destination des communes

Afin de vous accompagner dans la préparation de votre budget, l'AMF vous propose comme chaque année un outil d'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune.

Cet outil, accessible exclusivement aux adhérents sur le site internet de l'AMF, vous permet d'obtenir rapidement une estimation du montant de votre dotation forfaitaire pour 2024 - <u>cliquez ici pour accéder à votre estimation</u>.

Cette estimation tient compte des dispositions votées en loi de finances pour 2024 et des données disponibles les plus récentes (population INSEE 2024 notamment).

Sachez qu'un outil similaire est également proposé aux EPCI adhérant à l'AMF concernant l'estimation de leur DGF 2024.

Pour toutes précisions sur l'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Finances de l'AMF à l'adresse suivante : finances@amf.asso.fr

Enfin, si vous n'êtes pas adhérent à l'AMF mais que vous souhaitez le devenir, je vous invite à vous rapprocher de votre association départementale (02-96-01-23-40 ou <a href="mailto:amf22@orange.fr">amf22@orange.fr</a>) ou à vous rendre sur notre page dédiée : <a href="mailto:amf.asso.fr">amf.asso.fr</a>